

L'impact des TIC sur les innovations financières

D. Charfi Nacer

D. Lellouchi Mohamed

Université Blida 2 Algerie

Résumé :

Cet article a pour thème les innovations, particulièrement, les innovations financières, en accentuant sur les raisons et subterfuges ayant provoqués ces mutations universelles, et les facteurs les ayant dynamisés, à savoir l'impact des TIC sur ces innovations financières, que ce soit sur les transformations de l'activité bancaire ou sur la célérité et les coûts des transactions bancaires, tout en mettant l'accent sur la réaction des décideurs politiques face aux différentes manœuvres de contournement opérées par les établissements financiers.

Mots clés : innovations financières, TIC, sphère financière, transformation

الملخص:

الموضوع الذي يعالجه هذا المقال يدور حول الإبداع، خصوصا الإبداع المالي مع إعطاء الأسباب والمبررات التي أدت إلى قيام هذه الحركة العالمية، بالإضافة إلى العناصر التي حركتها، خصوصا تأثير تكنولوجيا الإعلام و المعلوماتية على هذه الإبداعات المالية، سواء فيما يتعلق بالتغيرات في المهنة البنكية أو حول سرعة و تكاليف العمليات البنكية، ثم التطرق في الأخير إلى رد فعل السلطات السياسية اتجاه هذه المناورات التي تقوم بها المؤسسات المالية لتجنب الخضوع للقوانين.

الكلمات المفتاحية : إبداعات مالية، ت ا م، الدائرة المالية، تغيير

Introduction

Le nouveau contexte économique est caractérisé par des aspects fondamentaux ayant des relations directes avec les banques. Ces aspects sont respectivement liés à l'avènement de la mondialisation qui a bouleversé l'ensemble de l'activité bancaire, car elles ont imposé des transformations, qu'elle sont tenues de surmonter pour être au diapason des nouvelles mutations économiques et financières, le deuxième aspect, c'est la libéralisation financière et bancaire qui fait suite à l'expansion des principes fondamentaux de l'économie de marché dans la sphère financière et le dernier aspect concerne l'incorporation des TIC

et leur impact sur les innovations financières.

Pour des considérations stratégiques, l'innovation financière est de plus en plus usitée par les banques, Car on ne peut apprécier les qualités d'une banque qu'à travers la qualité de ses prestations, qui doivent répondre parfaitement aux besoins de leurs clientèles. Cela ne peut se réaliser qu'avec l'élargissement de la gamme de produits financiers caractérisés par une différenciation et une diversification, afin de répondre aux larges besoins des consommateurs, dont les préférences deviennent de plus en plus diversifiées. C'est par méthode qu'on peut instaurer une relation durable entre les banques et leur clientèle.

En réalité, c'est grâce à l'innovation financière qu'on peut accroître la part de marché d'une banque et ainsi de faire face à la concurrence. C'est le thème que nous allons tenter de développer dans ce papier.

1. Concept et typologie des innovations financières

Nous tenterons de développer ci-dessous les différents concepts qui nous semblent les plus appropriées, ainsi que les typologies concernant les innovations financières.

1.1. Les différents concept des innovations financières

Ils existent plusieurs concepts sur les innovations financières, Abdesselem Saadi [1, 13] a défini «L'innovation comme étant est l'impulsion fondamentale qui met en mouvement l'économie, tant pour la consommation (nouveaux produits) que pour la production (nouvelles méthodes de production), l'entrepreneur est à la source du mouvement d'innovation». En réalité, la notion d'innovation est une notion éphémère, qui accepte diverses interprétations.

Pour mieux l'appréhender, il n'y a pas mieux que de faire appel à la lecture schumpétérienne de cette notion, c'est ce que d'ailleurs ont fait la majorité des économistes, qui ont traité cette question. Cette lecture distingue quatre types d'innovations que nous allons développer plus tard. _

Le concept d'innovation financière a existé depuis assez longtemps, mais il n'a commencé à émerger que depuis récemment et ce suite aux multiples travaux de recherche effectués sur ce thème.

Il existe d'autres définitions sur l'innovation qui consiste à dire que c'est une 'introduction d'un nouveau produit sur le marché ou la production d'un produit existant, réalisé avec de nouvelles méthodes ou de nouveaux procédés. Cette définition peut s'appliquer à toute forme d'entreprise. Mais, la grande différence réside dans la manière d'appréhender cette innovation.

Dans les entreprises industrielles, l'introduction d'une nouvelle technologie est clairement perçue comme une innovation, alors que pour les établissements financiers, le rôle de la technologie n'est pas vraiment défini, car les changements que l'on doit apporter à la méthode de production, afin d'introduire un nouveau produit ne sont pas énormes : à titre d'exemple, les produits bancaires tels que les prêts demeurent identiques avant et après l'innovation.

Plus généralement, l'innovation financière désigne la création de nouveaux produits financiers destinés à combler les vides du marché, dans le but de les laisser constamment remplis et, par conséquent, permettre les transferts de fonds de prêteurs à emprunteurs, de manière plus efficace. SILBER W. [2, 16-17] argumente également en faveur de l'innovation, comme moyen de desserrer les contraintes financières imposées aux établissements, c'est-à-dire comme tentative pour desserrer les contraintes auxquelles doit faire face un établissement, lorsqu'il essaie d'atteindre ses objectifs.

Le terme «innovation» d'après SILBER W. implique « un changement dans les techniques utilisés, les politiques industrielles et opérationnelles, qui permet de modifier les fonctions. Aussi l'innovation désigne l'adaptation d'une nouvelle idée par une organisation pour un même objectif.

1.2. Typologie des innovations financières

C'est grâce aux récentes modifications de l'environnement économique et bancaire, ainsi que qu'aux crises monétaires et financières subvenues ces derniers temps que la notion d'innovation financière a connu des développements considérables. Nous allons tenter ci-après de les identifier et d'étudier leurs formes. En termes de typologie, on distingue les quatre catégories traditionnelles suivantes :

- ❖ L'innovation de produits renvoie à l'introduction de produits et de services financiers nouveaux ou substantiellement améliorés, par rapport à ceux qui existent déjà. De nos jours, cette innovation est indéniablement la plus dynamique. En effet, d'une part, les intermédiaires financiers ne cessent de modifier la combinaison des paramètres propres aux actifs monétaires et financiers (rendement liquidité, risque maturité, etc.), ce qui donne naissance à de nouveaux produits hybrides. D'autre part, ces intermédiaires ont largement recours à la technique du packaging, consistant à regrouper plusieurs sous produits sous une seule enveloppe, ce qui accentue l'innovation. A ce propos DE BOISSIEU.C [3, 21-22] souligne que : « il y a innovation lorsque certaines caractéristiques individuelles sont changées ou que leurs combinaisons sont modifiées »

L'innovation des produits englobe entre autre :

- Les instruments de gestion des risques : les options, les swaps, termillage...
- Les titres de créance négociables : les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons du trésor...
- Les nouvelles valeurs mobilières : les certificats d'investissement, les actions à dividende prioritaire (ADP), l'obligation remboursable en action (ORA)...
- ❖ L'innovation de processus correspond à l'introduction de nouveaux procédés et méthodes, destinés à la conception, la production ou la commercialisation de produits et services financiers. Le recours aux TIC a significativement renforcé ce type d'innovation, auquel on doit l'amélioration sensible du service à la clientèle et la réduction manifeste des coûts de transaction et des charges opératoires.
- ❖ L'innovation de marché se traduit par l'ouverture d'un marché financier (à titre d'exemple MATIF⁽¹⁾ et MONEP⁽²⁾ en France) ou

1 Marché à Terme International de France ex marché à terme d'instruments financiers

2 Marché des Options Négociables de Paris

l'exploitation d'un nouveau compartiment d'un marché financier existant (création du second marché boursier, comme ça a été le cas en France, et ce en 1983).

- ❖ L'innovation d'organisation se manifeste par l'apparition d'entités originales telles que les conglomérats financiers (Bank Holding Companies) qui regroupent les métiers de la banque, de l'assurance et du titre.

Il est à noter qu'il est parfois difficile de distinguer entre certaines innovations (Nacer Bernou) [4, 37] , car certaines d'entre elles, peuvent combiner entre plusieurs types, à l'exemple du capital-risque et des OPCVM monétaires (Money Market Mutual Funds)⁽¹⁾ qui peuvent être considérés comme des innovations de produits, d'autant qu'il s'agit de deux actifs originaux (le premier étant un produit de financement et le second un produit de placement), mais aussi comme des innovations de processus, dans la mesure où elles correspondent à une nouvelle forme d'intermédiation, et enfin comme des innovations d'organisation, puisque deux nouvelles catégories d'intermédiaires financiers sont apparues, pour en faire leur métier.

2. Raisons et subterfuges ayant enclenché le mouvement universel d'innovation Financière

Nous évoquerons ci après les raisons et subterfuges ayant entraîné le mouvement universel d'innovation financière, cependant nous nous contenterons pour notre part, des plus marquants :

2.1. Les raisons ayant enclenché le mouvement universel d'innovation financière

L'augmentation de l'inflation et des taux d'intérêts au niveau mondial dès le début des années soixante-dix⁽²⁾, et ce suite à la décision des autorités politiques et monétaires américaines de ne plus échanger leur monnaie nationale (le Dollar) détenues par des pays tiers contre de l'or, ceci d'une part et d'autres part, la

1 Ce sont des actifs indirects non bancaires

2 Suite à la décision prise par le président américain Nixon, le dollar n'est plus échangé contre de l'or, il devient alors flottant.

mise en application par ce même pays de certaines réglementation restreignante à l'égard des banques et autres institutions financières, a stimulé l'imagination des opérateurs, qui cherchaient à s'affranchir des contraintes règlementaires, qui leur étaient imposées par les décideurs politiques. C'est cette même période qui a été également retenu pour l'enclenchement du mouvement universel d'innovations financières

2.2. Les subterfuges utilisés pour l'enclenchement de ces innovations financières

Les innovations financières ont souvent été utilisées comme un moyen de contourner les mesures prises par les autorités monétaires de chaque pays, c'est le cas par exemple des Etats Unis d'Amérique où, beaucoup d'agents qui détenaient des fonds de financement ont contourné la réglementation qui plafonnait la rémunération des dépôts bancaires, par le transfert de leurs fonds vers des places financières qui permettaient d'avoir des taux d'intérêts plus rémunérateurs, à l'exemple de la place de Londres, la conséquence étant bien sur, l'émergence du marché des eurodollars.

3. La réaction des autorités politiques face ce contournement

L'incapacité des autorités politiques et monétaires à faire face à la propagation de ces innovations les a obligé à procéder souvent à des rerèglementations⁽¹⁾ ou dérèglementations⁽²⁾, ceci d'une part, et d'autre part, à surveiller de près la diffusion de ces innovations à travers le pays.

Alors qu'en France, les autorités publiques ont toujours été les instigateurs et les initiateurs de ce processus d'innovation. Dans le sens, où, ce sont les autorités publiques qui ont été à l'origine de la création de l'ensemble des nouvelles innovations financières. Dans ce cadre, (Nacer Bernou) [4, 37-38] estime que plusieurs règlementations ont permis l'introduction de nouveaux instruments financiers et cela, dès le début des années quatre-vingt (à l'exemple des SICAV et FCP en 1981, livret d'épargne populaire en 1982, certificats d'investissement et titres participatifs en 1983, certificats de dépôts négociables en 1986, bons à moyen terme négociables en 1992, etc.). Parallèlement, cette réglementation à

1 Redéfinir la réglementation

2 Annuler la réglementation

donner naissance à de nouveaux marchés/compartiments de capitaux (second marché boursier en 1983, marché de titres de créances négociables en 1985, MATIF et MONEP en 1986, marché de la pension livrée en 1993, etc.). Ce n'est que par la suite que le secteur privé a progressivement pris à sa charge l'essentiel du processus d'innovation, même si l'aval des autorités monétaires et financières reste présent.

Ce processus d'innovation financière connaît actuellement un développement sans précédent, dans l'ensemble des pays. Plus particulièrement dans les pays anglo-saxons, à leur tête les Etats-Unis d'Amérique, et également en Europe, notamment en France.

4. Les éléments ayant dynamisés ces innovations financières

Ce dynamisme (Nacer Bernou) [4, 37-38] résulte de plusieurs paramètres :

- d'abord les importantes avancées en matière de TIC.
- puis, l'accroissement de la concurrence entre les acteurs de la sphère financière, attisée par les exigences de rentabilité
- enfin, la forte volatilité des référentiels de marché (taux d'intérêt, taux de change, indices boursiers, etc.) qui est à l'origine de l'invention d'une multitude d'instruments de couvertures et de gestion des risques.

A noter que, le phénomène de globalisation des systèmes financiers, et l'absence de brevets dans la sphère financière ont accentué la création et la propagation de produits et services financiers. Ces innovations financières vont se généraliser dans un premier temps et par la suite, elles vont inciter les initiateurs à de nouvelles innovations.

5. L'impact des TIC sur l'activité bancaire

Les TIC ont eu des impacts sur l'ensemble de l'activité bancaire, plus particulièrement sur les transformations ayant caractérisées le métier bancaire traditionnel, mais aussi sur l'amélioration de la qualité des services offerts,

ainsi que leur coût.

5.1. L'impact des TIC sur les transformations du métier bancaire

En réalité, sans l'incorporation des TIC, les transformations qui se sont produites au niveau du secteur financier auraient été beaucoup moins importantes. D'autant plus, que le secteur financier a bénéficié d'un apport considérable en matière de technologie informatique et en télécommunication (Internet, intranet, extranet, plate-forme téléphonique, échange de données informatisées, gestion électronique de documents telle que la télé compensation, progiciel intégré...etc.).

Les fondements de la globalisation financière ont deux aspects distincts, l'un deux est représenté par les TIC, qui sont considérés comme le soubassement matériel de la globalisation financière. Ces derniers ont permis aux différents intervenants d'arbitrer en temps réel (24h/24h) entre les conditions offertes sur les diverses places financières internationales. Elles ont accentué également la diffusion des principes de l'économie de marché.

Sur le plan pratique, la concurrence s'est accentuée après l'instauration par les TIC de nouvelles règles concurrentielles, qui ont permis de supprimer les barrières physiques qui existaient jusqu'alors dans la sphère financière.

En prenant les banques comme exemple, (SAADA T.) [5, 29] a pu affirmer dans une étude réalisée en 1999, que les TIC ont profondément reconfiguré les paramètres du métier de banquier traditionnel, en faisant voler en éclats deux de ses principaux piliers :

- la proximité géographique, grâce à un large réseau d'agences,
- et le contact direct avec la clientèle.

Cependant, la riposte des banques traditionnelles ne s'est pas fait attendre, elles ont développé de nouvelles capacités d'adaptation, en optant pour une approche « multi canal », complétant la proximité géographique par une proximité technologique très avancée.

5.2. L'impact des TIC sur la célérité et les coûts des transactions bancaires

Plusieurs analystes estiment aujourd'hui que cette nouvelle donne (multi canal) a permis de réduire les charges liées au « face à face » avec la clientèle et d'orienter les opérations sans valeur ajoutée et/ou à faible valeur ajoutée hors des agences traditionnelles, tels que :

- les retraits,
- virements,
- consultations de soldes,
- demandes de chèquiers et d'informations diverses, etc.

La masse d'information mise à la disposition des différents intervenants de la sphère financière a augmenté substantiellement, grâce à l'utilisation des TIC. Cela a permis, de réduire sensiblement les coûts des opérations et du coup, la réalisation d'importantes économies d'échelle et d'envergure.

Selon une étude américaine, citée dans des travaux réalisés par : BOUTIER, PANSARD et SEJOURNE [6, 20] «une transaction sur internet est environ 100 fois moins coûteuse pour une banque qu'un traitement classique d'une opération de recouvrement d'un chèque, 50 fois moins qu'une transaction par téléphone et 25 fois moins couteuse qu'une opération sur guichet automatique». En même temps, les banques traditionnelles ont été réorientées vers d'autres activités plus rentables telles que :

- gestion du portefeuille clientèle,
- consulting financier,
- ingénierie financière, etc.

Notamment, après l'introduction des TIC, permettant à ces dernières d'aller vers des activités à base de commissions, suite à l'utilisation de ces TIC par la clientèle. L'investissement dans les TIC a concerné l'ensemble des secteurs économiques, néanmoins, Il n'échappe à personne, que le secteur bancaire est le secteur qui a enregistré le plus grand taux d'investissements dans ce domaine.

L'expansion rapide du parc des D.A.B⁽¹⁾ et G.A.B⁽²⁾ atteste de cette tendance.

1 Distributeurs Automatiques de Billets

2 Guichets Automatiques de Billets

Effectivement, la multiplication du nombre de ces machines ne cesse de progresser d'année en année, particulièrement durant les deux dernières décennies, ou l'usage des cartes bancaires est devenu chose courante, que ce soit pour les paiements ou les retraits. La croissance exponentielle du nombre d'opérations traitées par ce moyen de paiement électronique, témoigne de cette tendance évolutive.

Certes, le recours intensif aux TIC a permis de faire d'importantes économies de coûts, d'où la réalisation de gains substantielles par les banques. Toutefois, il a donné à la clientèle la possibilité de faire ses choix, en faisant la comparaison sur la base des coûts et non sur la qualité des services offerts, réduisant ainsi, le facteur humain dans la relation banque-clientèle. La fidélité de la clientèle devient de plus en plus éphémère, suite à ses nouveaux avantages comparatifs.

La sphère financière a été sérieusement affectée par cet apport intensif en innovations financières. De telle sorte, qu'on arrive plus à distinguer de frontières entre les métiers financiers (banque, assurance, titre) d'un côté, et de l'autre, entre actifs monétaires et actifs financiers, fonds propres et dettes, titre de participation et titre de placement.

Conclusion

Les mutations que nous venons de citer étaient irréversibles, en raison des changements et transformations intervenues à tous les niveaux (au niveau fonctionnel et structurels) et aussi l'introduction de nouveaux acteurs dans la sphère financière.

L'accélération des mutations est le résultat de la libéralisation financière. Actuellement, il est pratiquement invraisemblable de songer un retour en arrière, après tant de concessions accordées par les pouvoirs centraux des états. Ces phénomènes de globalisation et libéralisation financière, et l'avènement des TIC ont permis de faire progresser considérablement le volume des échanges et des flux internationaux. Aucun pays n'accepterait de faire marche arrière après tant de réussite.

Les idées qui réussissent ne peuvent en aucun cas être remises en cause, ni par les autorités publiques, ni par les établissements bancaires et financiers,

ni même par la société, sachant que le progrès est irréversible. Les innovations financières rentrent dans ce cadre. Elles représentent un acquis pour l'ensemble des états dans le monde.

Bibliographie

1. Abdesselem Saadi, (juin 2010), L'approche managériale de l'innovation, la revue des sciences commerciales n° 10, HEC, Alger, p 13
2. Silber W. (1983) « innovation financière et contrôle monétaire », Revue Française de la banque n°413 p 217-
3. De Boissieu C. (1987), « innovation financière et contrôle monétaire », Revue Française de la banque, n°413, p 322-
4. Nacer Bernou, (mars 2005), éléments d'économie bancaire : activité, théorie et réglementation, thèse de doctorat en sciences économiques, spécialité monnaie, banque et économie internationale, université lumière-Lyon 2, p 438-
5. Saâda T., (1999) «Vers un nouveau Eldorado ?», Banque magazine, n° 603, Paris, p 29
6. Boutier, Pansard et Séjourne. (1999) «Les risques de délocalisation dans le marché Européen de l'épargne après la mise en place de l'UEM», XVIème Journées Internationales d'Economies Monétaires et Bancaires, Poitiers, p 20.